

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 6 décembre 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **9**

SEANCE du 14 décembre 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Christian HUBER.

Procuration : Néant.

Délibération n° 2011/61

Objet : Renouvellement du contrat de Monsieur André MARY

Le maire informe l'assemblée que le dernier contrat de travail passé avec Monsieur MARY a pris fin le 30 septembre 2010. Il convient donc de régulariser la situation de Monsieur MARY ;

Vu l'article 136 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 portant Statut de la Fonction Publique Territoriale et du décret du 15 février 1988 susvisé ;

Vu la délibération du 1^{er} décembre 1995 recrutant Monsieur André MARY, né le 30 janvier 1949 à Barr, domicilié au 40, rue de la Fontaine à Wintzenheim-Kochersberg, afin de maintenir la propriété aux abords des bâtiments publics ;

Vu la délibération du 7 février 1997 reconduisant Monsieur MARY dans ses fonctions pour l'exercice 1997 ;

Vu la délibération du 22 septembre 2006 autorisant le maire à signer un contrat de travail avec Monsieur MARY, contrat signé pour la période allant du 1^{er} octobre 2006 au 30 septembre 2007 ;

Vu la délibération du 28 mai 2010 reconduisant Monsieur MARY dans ses fonctions sous contrat de droit public ;

Considérant la situation personnelle de Monsieur MARY ;

Considérant qu'il a continué d'occuper son poste d'ouvrier occasionnel jusqu'à ce jour ;

Le Conseil Municipal, entendu les explications du maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

DECIDE de régulariser la situation de Monsieur MARY et de l'employer en tant qu'adjoint technique 2^{ème} classe, pour un salaire brut mensuel correspondant à l'indice brut 298, majoré 296 et pour une durée hebdomadaire de 3,30/35^{ème} ;

AUTORISE le maire à signer le contrat de travail devant intervenir entre les parties pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 31 mars 2012.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 14 décembre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 15 décembre 2011.

Le Maire
Alain NORTH